



**HAL**  
open science

## Copier-coller

Louise Merzeau

► **To cite this version:**

Louise Merzeau. Copier-coller. Médium : Transmettre pour Innover, 2012, 32-33, pp.312-333. halshs-00727080

**HAL Id: halshs-00727080**

**<https://shs.hal.science/halshs-00727080v1>**

Submitted on 1 Sep 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Il est temps de réhabiliter le copier-coller comme paradigme d'un nouvel âge médiologique. Mais la raison graphosphérique qui est encore la nôtre a bien du mal à s'y résoudre, et préfère stigmatiser des comportements imbéciles ou coupables. Pourtant, on ne sauvera rien de ce dont on redoute aujourd'hui la perte en refusant de considérer l'ampleur et la complexité du phénomène. En refusant de voir que ce qui empoisonne ainsi nos certitudes est peut-être aussi le remède...

### **Gé'ératio' copie**

Selon des études récentes, 92 % des 15-17 ans possèdent un compte Facebook, 83 % des 11-13 ans téléchargent régulièrement (et illégalement) de la musique, 44 % des films ou des séries TV. Parmi les étudiants, même s'il ne le pratiquent pas tous, c'est désormais la majorité qui ne comprennent pas vraiment pourquoi on leur interdit de plagier. À la vue de tels chiffres, beaucoup auront tôt fait d'identifier piratage, sociabilité numérique et copier-coller. Pourtant, ces comportements n'ont pas la même signification. Le téléchargement vise un *usage* : écoute ou visionnage, partage, commentaire ou remix, la consommation est ici vécue comme appropriation et socialisation. L'adolescent recherche des matériaux d'échange qui court-circuitent la transmission verticale du monde adulte pour mieux s'assurer une reconnaissance de pair à pair. Dans le plagiat scolaire en revanche, *il n'y a pas d'appropriation* : la copie n'est ici que le plus court chemin pour coller à ce qu'ils croient être l'attente de leurs évaluateurs. La malhonnêteté du procédé ne leur apparaît pas, car ils ne cherchent pas à s'attribuer le texte d'autrui. Ils le resservent simplement. S'ils sont indifférents au droit épistémologique ou moral de l'auteur, c'est parce que la question même de l'auteur est évacuée. De ce statut, ils ne connaissent que le copyright qui leur interdit d'user des œuvres dont ils sont fans, mais qui les oblige à céder aux firmes tous leurs droits sur les biens qu'ils mettent en ligne. Affaire de transactions, d'astuces et de concessions. Rien à voir avec une relation d'appartenance ou de filiation. En recopiant des pans entiers des textes trouvés sur Internet, nos jeunes plagiaires n'ont ni l'intention ni la conscience de piller des auteurs : ils pensent au contraire s'affranchir de toute subjectivité, toujours pensée comme pollution de l'information, au profit d'une objectivité incontestable parce qu'anonyme et machinique.

Contrairement aux remix, aux parodies et même aux *like* qu'ils distribuent aux contenus qu'ils valident, le plagiat est sans énonciation : la répétition n'ajoute ici aucun sens, pas même celui de son effectuation. Pour les étudiants, la copie d'un contenu n'est qu'une réplique informatique, qui ne prête pas plus à conséquence que le fait de l'afficher sur son écran.

## **La réponse avant la question**

Beaucoup plus qu'à la pratique du téléchargement, le plagiat scolaire est à relier à l'usage exclusif des moteurs de recherche pour traiter tout besoin d'information. Partageant en ce sens la même relation magique à la technique que la plupart des internautes, les adolescents partent du principe que *toute la connaissance est déjà là*, et qu'il suffit d'interroger la machine pour accéder à un savoir tout fait.

Ignorant toute autre ressource ou méthode d'investigation, parce qu'elles sont justement plus indirectes, moins aisées et potentiellement divergentes, ils plébiscitent le modèle de stimulus-réponse que leur propose Google : une case vide, dont ils savent qu'elle ne renverra jamais une page blanche. Car la « chance » que leur promet le moteur est en fait une certitude : une requête sans réponse est désormais inconcevable, comme le deviennent peu à peu le doute, le paradoxe ou l'hypothèse.

L'outil les conforte bien sûr dans cette voie, en anticipant toujours plus finement les questions qu'on lui soumet. Complétant toute saisie par la requête statistiquement la plus probable (c'est-à-dire la plus conforme), triant et présentant les résultats en fonction de leur profil, Google s'apprête aujourd'hui à répondre directement, sans même plus prendre la peine d'indiquer d'où vient le résultat<sup>1</sup>. La réponse avant la question : cauchemar de l'enseignant obsédé par la « construction d'une problématique », rêve de l'écolier, pressé de rendre son devoir.

## **Apprendre à copier**

On l'aura compris, la lutte contre le plagiat scolaire passe nécessairement par un réapprentissage de la copie comme processus et comme pensée. Dans le contexte de contraction informationnelle, qui veut que nous ne soyons plus relié au monde qu'à l'intérieur de notre graphe social, il est urgent de réhabiliter le principe et la pratique des *distances*. Délais, détours, différences : il est des découvertes et des plaisirs que la conformité et la proximité ne permettent pas. Le copier-coller en lui-même n'a pas à être proscrit. Mais il doit être réintégré dans une démarche, un cheminement, un enchâssement des idées et des discours.

---

<sup>1</sup> G. Champeau « Google ne dira plus où se trouvent les réponses, il répondra », *Numerama*, 15/03/2012 [En ligne] <http://www.numerama.com/>

Plus qu'à la copie, c'est à la collecte qu'il faut s'intéresser. Spontanément, les élèves concentrent leur attention sur cette activité, indépendamment du produit final qu'ils doivent remettre. Les va-et-vient entre les sources et le document de collecte qu'ils élaborent constituent l'essentiel de leur travail, partagé entre des phases d'interrogation, de tri, de vérification et de reformulation de la requête<sup>2</sup>. Leur préoccupation majeure est de filtrer l'information pertinente sans se noyer dans la masse de données mises à leur disposition. Dans cette tâche sisyphéenne, le copier-coller sert à rassurer et à contenir l'infobésité dans un temps limité en y inscrivant une forme de stabilité. C'est sans doute en revalorisant ces opérations d'accommodement et de sélection comme construction progressive d'un savoir, et pas comme ajustement d'une réponse à une question, que l'on remettra les étudiants sur le chemin d'une copie active et productive.

Le respect des sources ne saurait en tout cas tirer sa justification d'une architecture discursive qui n'est plus perceptible en elle-même. Naviguant dans des espaces fortement nivelés, l'élève préfère logiquement la répétition à des hiérarchisations qui lui paraissent tendancieuses. C'est par l'intelligence de ses propres collections qu'il retrouvera le goût du questionnement et de la bifurcation.

## **Pomme-C / pomme-V**

Au lieu d'être assimilé au piratage ou au plagiat, le copier-coller gagne à être considéré d'abord pour ce qu'il est : une technique d'écriture informatique. C'est vers la fin des années 1960 que des chercheurs de chez Xerox (Larry Tesler et Douglas Engelbart) mettent au point cette commande permettant de transférer texte, image, son, fichier ou données d'une source vers une destination. Popularisé par Apple avec ses ordinateurs Lisa et Macintosh, le copier-coller acquiert alors une valeur paradigmatique, indissociable du développement des interfaces graphiques : la combinaison de touches pomme-C / pomme-V devient le symbole d'une performativité facile (d'une facilité performative) qu'on ne cessera plus d'exiger de nos ordinateurs.

Binaire, symétriquement distribuée de part et d'autre d'une mémoire tampon (le presse-papier), cette instruction répond avant tout à la nécessité d'opérer des routines répétitives ou des lignes de commande complexes sans qu'aucune erreur ne vienne altérer les calculs du processeur. Faut-il le rappeler, l'écriture du code informatique n'admet ni flou ni variation infinitésimale. Dans la ligne de commande, il n'y a pas de marge de manœuvre pour l'interprétation ou le frayage d'une énonciation. On le sait, le double numérique diffère de

---

<sup>2</sup> N. Boubée, « Le rôle des copiés-collés dans l'activité de recherche d'information des élèves du secondaire » [En ligne] [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00344161/en/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00344161/en/)

l'analogique en ce qu'il constitue un clone parfait et non une version plus ou moins dégradée. C'est d'abord à l'aune de cette exactitude qu'il faut évaluer la portée du copier-coller.

## Copies transitoires

Plutôt qu'à produire un objet second qui s'ajoute à un original, la copie numérique sert avant tout à générer des états plus ou moins transitoires du signal, nécessaires à sa transmission et à son traitement. On distingue ainsi quatre modalités de reproduction temporaire des données, indispensables au fonctionnement du réseau :

- Le *routing* qui porte sur l'acheminement des données : sur Internet, les protocoles découpent l'information et la transmettent par paquets via des machines intermédiaires (routeurs), qui effectuent une copie et l'aiguillent vers le chemin le plus rapide pour atteindre l'ordinateur destinataire.
- Le *caching*, qui consiste à stocker temporairement les données dans une zone accessible rapidement, chez le FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) puis chez l'abonné. Dans les deux cas, l'objectif est d'éviter de recharger plusieurs fois les mêmes informations, pour accélérer l'accès et/ou pour économiser l'occupation de la bande passante, plus coûteuse que le stockage.
- Le *browsing*, qui désigne le survol de l'information lors de la navigation : quand des données sont consultées, elles sont chargées de façon temporaire dans la mémoire vive de l'ordinateur.
- Le *streaming*, qui permet d'écouter ou de visionner un contenu multimédia à la volée, simultanément à son téléchargement – lequel disparaîtra de la mémoire vive une fois l'information consultée.

S'ajoute à cette liste le *content embedding*, ou lecture exportable, cas particulier de streaming popularisé par le lecteur de YouTube, et qui s'est répandu dans le Web dynamique. Avec ce procédé, il suffit de coller une ligne de code dans son propre site pour y intégrer un contenu qui n'est à proprement parler ni copié, ni embarqué, mais simplement chargé à chaque consultation, avec une restitution identique aux conditions offertes par la plateforme d'origine. L'*embedding* n'est pas plus une citation qu'une copie, car le premier diffuseur garde la main sur l'information exportée et peut à tout moment bloquer la fonction d'export, ou modifier ou retirer le contenu lui-même. De nombreuses pages sont ainsi trouées par des fenêtres de visualisation où il n'y a plus rien à voir.

La technique, assortie de dispositions contractuelles (les CGU de la plateforme), n'en constitue pas moins dans ce cas un détournement des limitations du copyright (ce que Lionel Maurel appelle le *copydown*<sup>3</sup>). Elle démontre surtout que, contrairement à ce qu'on croit

---

<sup>3</sup> L. Maurel, :: S.I.Lex :: [en ligne] <http://scinfolex.wordpress.com/tag/copydown/>

souvent, le principe de multiplication des versions ne rend pas pleinement compte du fonctionnement de la reproduction numérique. La notion de *transclusion* proposée par Ted Nelson permet davantage de saisir ce que le réseau fait à la copie. Désignant l'inclusion dynamique et simultanée d'un même contenu dans plusieurs environnements, la transclusion prouve que le modèle de relation entre l'un et le multiple avec lequel on pense encore la duplication est largement dépassé.

## **Le timing de l'information**

Du simple lien hypertexte (où seule l'adresse est copiée) à la syndication de flux (où un agrégateur récupère automatiquement les mises à jour d'un site externe), le fonctionnement même du réseau repose comme on l'a vu sur une logique de miroir et de synchronisation, qui a plus à voir avec la viralité qu'avec la reproduction d'un original. Il suffit d'observer le cycle de vie d'une photo communiquée via Twitter pour mesurer combien l'information s'identifie désormais avec sa propre circulation (*fig. 1*).

Dans le domaine de l'actualité en ligne, cette dynamique de relais en temps réel joue logiquement un rôle déterminant dans la redistribution des circuits de l'information. L'architecture et l'économie des réseaux modifient l'espace-temps des *news* sur lequel se coordonnait jusqu'à maintenant la collectivité, en favorisant l'émergence de nouveaux médiateurs. L'activité de ces *infomédiaires* consiste à « trier et structurer par des algorithmes simulant une maîtrise de la sémantique »<sup>4</sup> les contenus diffusés par des sites tiers. Fonctionnant sur la base d'une indexation (métadonnées), d'une sélection (pertinence), d'une normalisation (formats) et d'une hiérarchisation (classement), cette activité s'apparente à une méta-édition<sup>5</sup>, différemment assurée par les portails et les agrégateurs. Les premiers, comme Yahoo !, « se fournissent en informations d'actualité auprès des agences de presse, achetant des dépêches sous des formats permettant l'adaptation à l'interface ergonomique de chaque site »<sup>6</sup>. Les seconds, comme Google Actualités, parcourent le Web à l'aide de robots, à la recherche de contenus dont ils agrègent un résumé (titre, sous-titre, premières lignes, photos...) en pointant vers le site éditeur. Recension en temps réel des publications les plus récentes, ce système d'agrégation accentue l'assimilation de l'information avec sa propre disponibilité. Aux yeux de l'internaute, cette mise à disposition prend l'apparence d'un défilement automatique d'une actualité affranchie de tout cadrage éditorial, qui s'afficherait d'elle-même sur ses terminaux.

---

<sup>4</sup> Fr. Rebillard et N. Smyrnaio, « L'information via Google. Les relations entre éditeurs de presse et infomédiaires sur l'internet », colloque Online Services, 2007, Université Paris XI.

<sup>5</sup> M.-O. Goyette-Côté, « Le retraitement automatisé de l'information d'actualité en ligne : analyse des mécanismes socio-techniques mis en place par les infomédiaires », *Communication*, Vol. 29/2, 2012.

<sup>6</sup> Fr. Rebillard, « Du traitement de l'information à son retraitement. La publication de l'information journalistique sur l'internet », *Réseaux*, 137, 2006.

La copie est ici rendue possible par l'accord entre les deux parties, chacune trouvant son intérêt dans la réplique des données : les infomédiaires, ne produisant pas de contenus propres, doivent s'alimenter à d'autres sources ; les éditeurs, noyés dans la masse d'informations, doivent profiter de la valorisation fournie par les points d'accès sur le Web pour capter de l'audience. En bon médiologue, on sait cependant que le moyen de transmission rétroagit sur le contenu transmis, et que la neutralité du tuyau est une vue de l'esprit. De fait, de même que les rédacteurs Web écrivent maintenant pour être référencés dans Google, les entreprises d'information ajustent le choix des titres, des images et des sujets aux critères des infomédiaires. L'automatisation qui régit les industries de l'accès remonte ainsi peu à peu dans l'éditorialisation, pour la structurer : c'est désormais « la copie » qui sert de modèle à « l'original ».

## **Métamédium**

Sans doute est-il utile, à ce stade, de rappeler comment l'économie des flux numériques s'insère parmi les autres modèles de publication. On se référera ici au schéma proposé par Jean-Michel Salaün <sup>7</sup>, qui distingue trois dimensions du document, auxquelles correspondent trois logiques de diffusion :

- le *Vu*, où prime la forme et la création d'originaux, auquel s'adosse une économie de biens rivaux dont l'archétype est l'édition ;
- le *Lu*, où prime le contenu et la constitution d'index, dont la nature non rivale autorise une mutualisation à laquelle la bibliothèque sert de modèle ;
- le *Su*, où prime cette fois la captation de l'attention, qui fait l'objet d'une monétisation comme dans les industries du broadcast.

Dans chacune de ces dimensions, le Web vient concurrencer les anciens médias sur leur propre territoire, en introduisant de nouveaux dispositifs (ebooks, archives ouvertes, podcast...). Mais, ce faisant, il ne se contente pas d'ajouter de nouveaux supports : il déstabilise les écosystèmes. « C'est non seulement un nouveau média, mais aussi un "méta média" qui transforme les différents modèles existants, car il intervient sur les trois dimensions : le lu, le vu et le su, c'est-à-dire la forme, l'échange et la transmission. Alors que l'édition papier est saisonnière, les livres numériques deviennent perpétuels. Alors que la presse était quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle... avec le web, toutes les archives sont en ligne : par le web, le modèle du flux devient une industrie de la mémoire. Alors que les

---

<sup>7</sup> J.-M. Salaün, « Les trois dimensions de l'économie du document », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2011/3 - Vol. 48, p. 24-27.

bibliothèques étaient dans un écosystème à part, elles se retrouvent brutalement confrontées à des industries qui font commerce de leur métier »<sup>8</sup>.

Si la copie est l'un des principaux enjeux du numérique, ce n'est donc pas tant parce qu'il favoriserait le « piratage » ou la réplique des contenus informatiques. C'est, plus fondamentalement, parce qu'il bouleverse l'économie globale de la publication. D'un côté, il applique au commerce des objets la logique non rivale de l'information (contraire au principe du droit d'auteur). De l'autre, il réindexe tous les contenus sur la rareté de l'attention, en personnalisant l'information et en généralisant la marchandisation des recommandations.

La distribution de la valeur dans son ensemble – économique, symbolique, algorithmique – se reconfigure ainsi à mesure que se l'administration des copies change de mains. Après la bibliothèque, l'architecture client-serveur, l'index du moteur de recherche et la plateforme de réseau social, c'est au tour du *cloud computing* de (dé)réguler le flux des copies<sup>9</sup>. Désormais stockées dans un nuage aussi omniprésent qu'inaccessible, les données peuvent être indéfiniment vaporisées parce que c'est l'unicité de chaque accès qui fait maintenant l'objet d'une spéculation.

## **(copier) COLLER**

Ayant repéré les principaux enjeux du nouveau régime de copie, il n'est sans doute pas inutile de revenir sur l'autre versant du copier-coller. S'il suscite moins de débats que la capture et la circulation des doubles, le *collage* pourrait bien en effet déterminer en dernière instance la valeur de la copie. Commençons par relever que la métaphore introduite par les chercheurs de Xerox emprunte au monde du graphisme et du maquettisme plus qu'à l'univers de la textualité. Comme l'attestent les icônes en forme de ciseaux qu'on trouve encore dans la plupart des interfaces, l'effet-diligence<sup>10</sup> apprivoise ici l'innovation informatique en l'assimilant aux pratiques du montage plus qu'aux rhétoriques de l'emprunt. Loin de toute idée de pillage ou de prolifération, le copier-coller renvoie d'abord à des gestes d'*assemblage* : découper, insérer, juxtaposer, aligner, superposer, équilibrer, calibrer... Issu d'une pensée de l'espace et du fragment – dont la mise au point de l'interface graphique sera la plus audacieuse expression –, cette interaction homme-machine pointe moins vers le plagiat que vers l'*art de faire*<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> H. Guillaud, « Les trois dimensions de l'économie de la publication », *La feuille*, 13/09/2011 [En ligne] <http://lafeuille.blog.lemonde.fr/>.

<sup>9</sup> O. Ertzscheid, « Le Web : en lettres capital », *Affordance.info*, 30/03/2012 [En ligne] <http://affordance.typepad.com/>.

<sup>10</sup> J. Perriault, « Effet diligence, effet serendip et autres défis pour les sciences de l'information », [En ligne] <http://www.limsi.fr/WkG/PCD2000/textes/perriault.html>.

<sup>11</sup> M. de Certeau, *L'Invention du quotidien. I. Arts de faire*, UGE, collection 10/18, 1980.

Dans cette lignée, on ne saurait mesurer la portée culturelle du copier-coller sans s'attarder sur l'extraordinaire dynamisme des pratiques de remix sur Internet. Avec la démocratisation des outils de traitement du signal, on a cru un temps que le numérique allait consacrer le règne des amateurs dans le sens d'une création venant concurrencer les industries de contenu. Tantôt dénoncée comme promotion d'une culture autocentrée, tantôt plébiscitée comme avènement d'une nouvelle liberté d'expression, l'idéologie du *Broadcast yourself* (portée par le lancement de YouTube) promettait l'apparition d'une production inédite. Mais, contre toute attente, les internautes ont beaucoup plus utilisé les outils multimédia mis à leur disposition pour partager et remixer les produits des industries culturelles que pour créer leurs propres contenus. Aux originaux dont ils pouvaient revendiquer la signature, ils préféraient la copie et le deuxième degré. « Révolution de la consultation plus que de la production »<sup>12</sup>, le numérique ne met pas tous les acteurs à égalité. Mais il fait de la posture du consommateur une activité en soi. Sélection, signalement, commentaire, partage et, pour les plus créatifs, remix et parodie, sont désormais les conditions standards d'une participation active au commerce des textes, des images et des sons. Portée par l'adhésion des fans autant que par la critique, ces pratiques de collage ne fabriquent rien d'autre que de l'appropriation. Ainsi, ce qu'on appelle les *user generated contents* (UGC) relèvent moins d'une contre culture que d'une culture « tout contre », adossée au *mainstream* comme son ombre portée.

Certes, « qu'il s'agisse de la création de fausses bandes annonces sur YouTube, de remixes satiriques à caractère politique, des threads anonymes de 4chan ou de la circulation virale des mèmes [...], les conditions de l'appropriabilité numérique ne s'autorisent que d'expédients et de tolérances fragiles »<sup>13</sup> : anonymat, mobilité, failles juridiques ou jeu. Tout en les sanctionnant<sup>14</sup>, l'économie marchande dépend cependant désormais de ces possibilités d'appropriation, qu'elle intègre elle-même de plus en plus dans l'offre de services associée aux produits. Jouant de la fragmentation croissante des informations, les éditeurs cherchent de fait à anticiper et neutraliser les pratiques de collage en les automatisant. C'est ce dont témoigne la multiplication des agrégateurs destinés aux terminaux mobiles. Avec des applications comme Flipboard, l'utilisateur est explicitement invité à recomposer ce qu'il consulte, car tout contenu est désormais manipulable et compatible avec une seule et même table de montage. Cette tendance, que Frédéric Kaplan qualifie d'encyclopédisme<sup>15</sup>, repose sur une description standardisée des ressources, associée à une décomposition sémantique et une expansion continue des périmètres du savoir. Par opposition aux formes closes et stables

---

<sup>12</sup> A. Gunthert, « Internet est une révolution de la consultation plus que de la production », entretien avec H. Guillaud, *InternetActu*, 03/02/2010, [En ligne] <http://www.internetactu.net>.

<sup>13</sup> Ibid., « L'œuvre d'art à l'ère de son appropriabilité numérique », *L'Atelier des icônes*, 22/11/2011 [En ligne] [http://culturevisuelle.org/icones/2191#identifier\\_2\\_2191](http://culturevisuelle.org/icones/2191#identifier_2_2191)

<sup>14</sup> En juillet 2011, HADOPI indiquait avoir reçu en 9 mois plus de 18 millions de constats de la part des sociétés d'auteurs (SCPP, SACEM, etc.), soit 75 000 saisines/jour.

<sup>15</sup> Fr. Kaplan, « La tentation de l'encyclopédisme », 27/06/2011 [En ligne] <http://fkaplan.wordpress.com/>

– rétives à la copie et liées à un auteur –, la culture encyclopédique appelle le recyclage et le collage dans un média unique ou une ordinateur mondial. Dans cette culture, un texte non relié et non appropriable perd toute valeur, car alors « le flux n'est pas seulement défectueux, il est rompu »<sup>16</sup>.

## **L'homme est une copie comme les autres**

Si elles occupent le devant de la scène, les tensions entre industries du copyright et reproductions non autorisées ne disent pas tout des enjeux du copier-coller. Plus que celle effectuée par des usagers s'appropriant ce qu'on voudrait qu'ils se contentent de consommer, c'est la copie effectuée par les robots qui remet en cause attributions et identités. Comme on l'a vu, les bricolages de la réplique sont de plus en plus anticipés par une raison algorithmique qui cherche à prévoir les comportements informationnels. Dans ce régime de la computation, accès, recherche, partage et recyclage ne sont plus des modes de réception plus ou moins conformes, mais des fonctions intégrées par avance aux programmes.

Pour y parvenir, il faut non seulement désarticuler l'ensemble des contenus et les indexer par des métadonnées. Il faut aussi documenter les utilisateurs eux-mêmes, en les traçant dans tous leurs déplacements sur les réseaux. Avant d'être l'effet d'une appropriation par laquelle un lecteur détourne une œuvre ou une information, la personnalisation désigne une *expropriation* par laquelle les acteurs économiques s'emparent de ses données. L'emprise des logiques de profilage, on le sait, est en train de réorganiser toute la distribution des rôles et des pouvoirs. Plus les usagers sont incités à participer, relayer et produire, plus ils sont eux-mêmes copiés par des firmes à la recherche du Graal de leur profil et de leur graphe social. La concurrence entre Google, Facebook et Apple se joue désormais là : dans la constitution de silos où s'entassent et se croisent nos préférences, nos égarements, nos énoncés, nos images, nos relations.

À chacune de ses interactions, l'utilisateur est dupliqué, alimentant à son insu des gisements de copies de plus en plus opaques et ramifiés. S'il se connecte à un service avec son compte Facebook, ses données sont échangées entre la plateforme et l'application ; s'il lit un livre sur son Kindle, Amazon agrège ses lectures à son profil pour orienter ses recommandations ; s'il confie à Google ses interrogations, le moteur filtre les réponses en puisant dans son historique, son carnet d'adresses ou sa localisation.

Plus que la *culture de la copie*, c'est cette *industrie de la copie* qui menace la vitalité de l'échange et de la transmission. La perte de contrôle sur un nombre croissant d'opérations désormais déléguées à des algorithmes brouille les jeux de la contribution. Au point de remettre en cause la confiance dans les outils mêmes de cette délégation. Ainsi pour Google,

---

<sup>16</sup> S.B. Johnson, <http://www.stevenberlinjohnson.com/2010/04/the-glass-box-and-the-commonplace-book.html>

il est vital que l'internaute croit dans la fiabilité des réponses que le moteur fournit. Sa crédibilité dépend donc de son aptitude à lutter contre les mécanismes de duplication automatique de contenu (*content spinning*), qui faussent les calculs de pertinence en démultipliant artificiellement les énoncés pour remonter dans les classements. De même, les sites mettant en avant des avis de consommateurs doivent maintenant faire la preuve que ces recommandations ne sont pas automatiquement générées par des robots. Au pays où tout est calculé, qui me dit que l'autre n'est pas une copie ?

## Enclosures et communs

Plus encore que l'atteinte au principe de propriété intellectuelle, c'est cette dépossession généralisée de nos données qu'il faut dénoncer. Elle correspond à un mouvement de privatisation croissante des espaces publics (réels aussi bien que virtuels), qui menace les fondements collectifs de la société.

Qu'il s'agisse de nos profils, de nos documents ou des œuvres qui font notre culture, la déportation des contenus dans le *cloud*, adossée à un durcissement des logiques propriétaires, place les biens communs à la merci des acteurs économiques. Après avoir confié sans retenue information, savoir et sociabilité à quelques firmes hégémoniques, on commence à s'inquiéter de ce qu'il adviendra de nos mémoires ainsi marchandisées. Aux premiers temps de l'Internet, l'utopie libertaire invitait chacun à verser ses connaissances dans l'intelligence collective du réseau pour qu'elles soient librement copiées. Mais les bases de données ainsi construites par les internautes sont aujourd'hui récupérées pour être monétisées. Amazon s'est ainsi emparé d'*IMBD* (première base de données sur le cinéma), et Apple a développé son système d'exploitation sur le logiciel open source Unix, qu'il a verrouillé.

De plus en plus régulièrement, l'annonce de fermeture de telle ou telle plateforme révèle par ailleurs la possibilité de pertes considérables, qui ne sont pas que financières. Ce sont des années de travail, des millions de liens tissés, des collections entières et des générations d'imaginaires que les citoyens risquent de perdre à chaque faillite ou rachat – sans parler des dégâts collatéraux causés par la sanction massive des infractions au droit d'auteur<sup>17</sup>. « Il importe que chacun sache et mesure à quel point l'idée d'une mémoire numérique pérenne confiée aux seules mains d'acteurs commerciaux est une folie culturelle, et un risque majeur pour les sociétés humaines »<sup>18</sup>.

Face à cette menace, le réseau devrait être protégé comme l'espace public qu'il est devenu pour le citoyen, afin de lui restituer ses droits sur la copie. Au lieu de cela, le durcissement

---

<sup>17</sup> La fermeture de Megaupload a ainsi rendu indisponibles quantité de ressources absentes des industries culturelles, que les internautes avaient rassemblées et partagées.

<sup>18</sup> O. Ertzscheid, « Le jour où Youtube fermera », *Ecrans.fr*, 2012, [En ligne] [http://affordance.typepad.com/mon\\_weblog/2012/02/le-jour-ou-youtube-fermera.html](http://affordance.typepad.com/mon_weblog/2012/02/le-jour-ou-youtube-fermera.html)

des logiques propriétaires rétrécit le périmètre de la culture commune partout où le copyright peut s'exercer. Effrayés par l'augmentation considérable des possibilités techniques du copier-coller, les sociétés d'auteurs se trompent de cible et s'attaquent aux vecteurs de l'acculturation et de la transmission. Quelques exemples suffisent à montrer à quelles aberrations une telle absence de clairvoyance est susceptible de conduire. Refusant d'accorder une « liberté de panorama »<sup>19</sup>, nos législateurs ne permettent pas que les œuvres protégées situées sur les façades ou dans les rues de nos cités soient reproduites dans les espaces en ligne. Dans l'Internet, pas de voie publique. Pour les mêmes raisons, la plupart des notices de Wikipédia portant sur des artistes contemporains sont sans images, là où Google et Facebook deviennent d'anarchiques mémoires multimédias. D'un côté, une encyclopédie très respectueuse du droit d'où les œuvres sont absentes, de l'autre des agrégateurs industriels où circulent massivement des contenus non contrôlés : à qui vaudrait-il mieux confier le partage des connaissances ? Un dernier cas de figure symptomatique concerne le droit de photographier dans les musées. Alors qu'elles ont pour mission de favoriser la transmission et l'appropriation du patrimoine culturel, nombre d'institutions préfèrent imposer aux visiteurs les lois du copyright, en leur interdisant de prendre des photos des œuvres. À l'heure où l'on n'accède plus aux choses qu'à travers des images et des écrans (en particulier les jeunes), c'est le plus sûr moyen d'éloigner définitivement l'esprit du temps de la culture classique. C'est surtout une manière d'empêcher que se collectent les souvenirs individuels sans lesquels il n'y a pas de mémoire partageable et transmissible.

Quelle place reste-t-il alors aux usages collectifs de la copie ? Entre surveillance et tolérance, chaque initiative doit batailler sur le terrain juridique, technologique et idéologique, en prenant plus souvent la forme de commandos pour le partage que d'usages raisonnés des biens publics. La dernière en date est une « copy party » organisée dans une bibliothèque à l'initiative d'un chercheur, d'un bibliothécaire et d'un juriste<sup>20</sup>, invitant les lecteurs à venir copier, avec leur matériel et pour leur usage privé, livres, revues, CD et DVD, *comme la loi les y autorise*. Effort méritoire pour remettre la bibliothèque au centre d'une circulation non marchande des copies, et pour déculpabiliser le désir légitime de copier les sources de la connaissance.

De telles initiatives ne parviendront toutefois à élargir le périmètre de l'espace public que dans la mesure où elles seront soutenues par des politiques de la mémoire. Le dépôt légal du Web, pris en charge par la Bnf et l'Ina pour ce qui concerne la France, va dans ce sens. L'archivage public des contenus en ligne apporte en effet la garantie d'un accès pérenne aux sources, indépendamment des stratégies de captation, d'exploitation et d'exclusion. À l'étape

---

<sup>19</sup> V. Pringuet, « La conquête de la liberté de panorama », Atlasmuseum, 10/03/2012, [En ligne] <http://atlas-museum.hypotheses.org/17>.

<sup>20</sup> Sur cette première copy party organisée par O. Ertzscheid, S. Mercier et L. Maurel à la bibliothèque de la Roche sur Yon en mars 2012, voir...

suivante, les détenteurs de fonds devront se résoudre à disséminer plus largement encore leurs collections sur les médias sociaux, comme le font déjà certains acteurs institutionnels ou diffuseurs. Dans cet esprit, après avoir mené une politique répressive, l'Ina vient de passer des accords avec YouTube, et son homologue néerlandais a quant à lui mis en ligne sous licence Creative Commons une partie de ses archives pour stimuler les réutilisations créatives <sup>21</sup>.

### ***Copier-habiter***

À l'ère de la traçabilité numérique, ce qui ne peut être copié ne peut être partagé, assimilé, transmis. Reste donc à décider qui doit contrôler la circulation des copies. À trop légiférer l'autorisation de reproduction, on prend le risque d'abandonner aux seules industries du copyright l'administration de nos mémoires. Parallèlement, il est difficilement tenable de continuer à criminaliser des comportements devenus si fréquents qu'ils relèvent désormais du fait social plus que de l'infraction. En ce sens, l'ampleur du phénomène de copier-coller est sans doute salutaire : il nous place au seuil d'une prise de conscience, où nous devons choisir ce qu'il faut protéger. « Beaumarchais, pas plus que le législateur de 1793 ou de 1957, ne pouvait se figurer que l'homme allait créer un nouveau monde [...] où il allait se promener, discuter, travailler, se distraire, et que, par conséquent, des règles destinées à régir la diffusion d'une œuvre allaient s'appliquer à l'utilisation d'un territoire » <sup>22</sup>. C'est à cette transition que la question du copier-coller nous conduit : penser l'espace de la copie non plus seulement comme un marché où s'échangent des œuvres et des objets, mais comme un lieu où habite une communauté.

---

Article paru dans *MédiuM* n°32-33, Copie, modes d'emploi, dir. par R. Debray et L. Merzeau, juillet-décembre 2012, p. 312-333  
[www.mediologie.org](http://www.mediologie.org) • [www.merzeau.net](http://www.merzeau.net)

---

<sup>21</sup> L. Maurel, « L'Ina sur YouTube : le bien et le mieux », :: S.I.Lex ::, 30/03/2012, [En ligne] <http://scinfolex.wordpress.com>.

<sup>22</sup> E. Cauvin, « Révolution dans la nouvelle cité électronique », *Le Débat*, 2011/5 - n° 167, p. 155.